

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

20 AVRIL 1958

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

1^{re} ANNÉE - N° 1

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Session constitutive (mars 1958)

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 19 mars 1958</i>	1/58
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 20 mars 1958</i>	3/58
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 21 mars 1958</i>	7/58

Composition du bureau, des commissions et des groupes politiques

<i>Bureau</i>	12/58
<i>Commissions</i>	12/58
<i>Groupes politiques</i>	18/58

Informations

<i>Ordre du jour de la séance publique du mardi 13 mai 1958, à 11 heures, Maison de l'Europe, Strasbourg</i>	20/58
--	-------

Bulletin des questions et réponses

<i>Question n° 59 de MM. Van der Goes van Naters et G. M. Nederhorst, membres de l'Assemblée Commune (25 février 1958)</i>	22/58
<i>Réponse de la Haute Autorité (27 mars 1958)</i>	22/58
<i>Question n° 60 de M. Michel Debré, membre de l'Assemblée Commune (4 mars 1958)</i>	23/58
<i>Réponse de la Haute Autorité (9 avril 1958)</i>	24/58

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

SESSION CONSTITUTIVE (MARS 1958)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 19 MARS 1958

PRÉSIDENCE DE M. GRANZOTTO BASSO

Président d'âge

La séance est ouverte à 11 h 05.

Ouverture de la session constitutive

M. le Président déclare ouverte la session constitutive de l'Assemblée des Communautés européennes.

Allocution de M. le Président

Vérification des pouvoirs

L'Assemblée admet:

MM. Alric, Amadeo, Angioy, Aubame, Battaglia, Battista, Berthoin, Bergmann, Bertrand, Birkelbach, Birrenbach, Blaisse, Boggiano Pico,

Bohy, Bonino, Bonomi, Boutemy, Braccesi, Braitenberg, Burgbacher, Caillavet, Van Campen, Cantalupo, Carboni, Carcassonne, Carcattera, Cavalli, Cerulli-Irelli, Charlot, Charpentier, Colin, Conrad, Corniglion-Molinier, Coulon, Crouzier, De Block, De Bosio, Debré, Dehousse, Deist, Deringer, De Smet, Devinat, De Vita, Duvieusart, Elbrächter, Engelbrecht-Greve, Estève, de Félice, Fohrmann, Friedensburg, Furler, Gailly, Galletto, Geiger, Van der Goes van Naters, Gozard, Granzotto Basso, Grégoire, Guariglia, Guglielmone, Hahn, Hamani, Hazenbosh, Illerhaus, Janssen M. M. A. A., Janssens Charles, Kalbitzer, Kapteyn, van Kauenbergh, Kopf, Korthals, Kreyssig, Laborbe, Laffargue, Lapie, Leber, Leemans, Lenz, Leverkühn, Lichtenauer, Lindenberg, Loesch, Lückner, Mage, Margue, Margulies, Marina, Martinelli, Martino Edoardo, Martino Gaetano, Maurice-Bokanowski, Metzger, Müller-Hermann, Mutter, Nederhorst, Oesterle, Piccioni, Pinay, Plevin, Van der Ploeg, Poher, Posthumus, M^{me} Probst, MM. Raingeard, Ratzel, Richarts, M^{me} de Riemaeker-Legot, MM. Rip, Rivierez, Rochereau, Roselli, Rubinacci, Sabatini, Santero, Savary, Schaus, Scheel, Schiratti, Schmidt Helmut, Schmidt Martin, Schuijt, Schuman, Simonini, Smets, Starke, Storch, Sträter, Mme Strobel, MM. Tanguy-Prigent, Tartufoli, Teitgen, M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Tomé, Troisi, Turani, Vals, Valsecchi, Vanrullen, Vredeling, Warnant, Wigny.

Adoption du règlement provisoire

Sur proposition du président, l'Assemblée adopte, à titre provisoire, le règlement de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, étant entendu, d'une part, que, lors de la prochaine session, la commission compétente fera les propositions qu'elle estimera utiles pour adapter ce règlement aux tâches nouvelles de l'Assemblée et, d'autre part, que le nombre des membres du Bureau de l'Assemblée est porté, dès maintenant, sur proposition des présidents des groupes politiques, de 6 à 9, soit un président et 8 vice-présidents.

Élection du président de l'Assemblée

Par acclamations, M. Robert Schuman est élu président de l'Assemblée des Communautés européennes.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Élection des vice-présidents

Interviennent MM. René Pleven, *président du groupe des libéraux et apparentés*, Pierre-Olivier Lapie, *président du groupe socialiste*, Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Pierre-Olivier Lapie, *président du groupe socialiste*, Schuman, *président*.

L'Assemblée décide de reporter la nomination des vice-présidents à la séance du jeudi 20 mars 1958.

Déclarations de MM. les Présidents en exercice des Conseils des Communautés européennes

Interviennent MM. Larock, *président en exercice du Conseil de la Communauté Économique Européenne*, Motz, *président en exercice du Conseil de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Wilwertz, *président en exercice du Conseil de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*.

Ordre des travaux

Interviennent MM. Schuman, *président*, Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Schuman, *président*, Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Schuman, *président*, Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Schuman, *président*.

L'Assemblée décide de suspendre sa séance et de la reprendre à 16 heures pour entendre M. le Président de la Haute Autorité et MM. les Présidents des Commissions européennes.

La séance est suspendue à 12 heures.

Elle est reprise à 16 heures.

Ordre des travaux

Interviennent MM. Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Schuman, *président*.

L'Assemblée décide d'entendre les représentants des groupes politiques sur les déclarations de MM. les Présidents en exercice des Conseils des Communautés européennes et de MM. les Présidents de la Haute Autorité et des Commissions européennes.

Déclarations de MM. les Présidents de la Haute Autorité et des Commissions européennes

Interviennent MM. Finet, *président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Medi, *vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*.

La séance est suspendue à 16 h 55.

Elle est reprise à 18 heures.

Débat sur les déclarations de MM. les Présidents en exercice des Conseils des Communautés européennes et de MM. les Présidents de la Haute Autorité et des Commissions européennes

Interviennent MM. Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*, Lapie, *président du*

groupe socialiste, Gaetano Martino, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

Allocution de M. Robert Schuman, président de l'Assemblée des Communautés européennes

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, jeudi 20 mars 1958, à 10 h 30, avec l'ordre du jour suivant:

— Élection des huit vice-présidents de l'Assemblée.

— Communications de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de M. le Vice-Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, relatives aux travaux de leurs Communautés respectives.

— Éventuellement, débat sur ces communications.

— Nomination des membres des commissions de l'Assemblée.

La séance est levée à 19 h 10.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 1958

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

Elle est reprise à 15 heures 30.

La séance est ouverte à 11 h 25.

Dépôt d'un document

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

Aménagement de l'ordre du jour de la séance en cours

Intervient M. Schuman, *président*.

Proposition de résolution de MM. Wigny, Lapie et Pleven relative au nombre, à la composition et aux attributions des commissions nécessaires à la bonne marche des travaux de l'Assemblée (doc. n° 1).

L'Assemblée décide de procéder ultérieurement à l'élection des vice-présidents.

Discussion et adoption d'une proposition de résolution relative au nombre, à la composition et aux attributions des commissions nécessaires à la bonne marche des travaux de l'Assemblée (doc. n° 1 rectifié)

Communications de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de M. le Vice-Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique.

Intervient M. Schuman, *président*.

Interviennent MM. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, Schuman, *président*.

L'Assemblée décide de discuter immédiatement la proposition de résolution.

La séance est suspendue à 12 h 50.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative au nombre, à la composition et aux attributions des commissions nécessaires à la bonne marche des travaux de l'Assemblée

1. L'Assemblée, en vue de mener à bien les tâches qui lui incombent de par les Traités instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Communauté Économique Européenne et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom), constitue les commissions suivantes, dont les membres sont élus par elle:

1. Une Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles;
2. Une Commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers;
3. Une Commission de l'agriculture;
4. Une Commission des affaires sociales;
5. Une Commission du marché intérieur de la Communauté;
6. Une Commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme;
7. Une Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer;
8. Une Commission des transports;
9. Une Commission pour la politique énergétique;
10. Une Commission de la recherche scientifique et technique;
11. Une Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire;
12. Une Commission de l'administration de l'Assemblée et du budget des communautés;
13. Une Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités.¹

2. Les commissions 1 à 8 se composent chacune de 29 membres, les commissions 9 à 13 chacune de 17 membres de l'Assemblée.

3. Les groupes politiques désignent leurs représentants pour les commissions à constituer.

Il sera veillé à la représentation équitable des États membres. A cet effet, les commissions de 29 membres comprendront, dans la mesure du possible, 7 représentants allemands, 7 représentants français, 7 représentants italiens, 3 représentants belges, 3 représentants néerlandais et 2 représentants luxembourgeois.

Les commissions de 17 membres comprendront, dans la mesure du possible, 4 représentants allemands, 4 représentants français, 4 représentants italiens, 2 représentants belges, 2 représentants néerlandais et 1 représentant luxembourgeois.

Renvoi aux commissions

Intervient M. Schuman, *président*.

L'Assemblée décide que les commissions de l'Assemblée des Communautés européennes sont saisies de plein droit de l'ensemble des études et des rapports effectués par les commissions de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et sur lesquels aucune décision de cette Assemblée n'est intervenue.

Élection des huit vice-présidents de l'Assemblée des Communautés européennes

Interviennent MM. Schuman, *président*, Poher, au nom du groupe démocrate-chrétien, Lapie, *président du groupe socialiste*, de Félice, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Schuman, *président*.

L'Assemblée décide d'élire les huit vice-présidents de l'Assemblée des Communautés européennes par acclamations.

L'Assemblée nomme vice-présidents de l'Assemblée des Communautés européennes MM. Fohrmann, Cantalupo, Furler, Vanrullen, Charles Janssens, Battista, Kalbitzer, Hazenbosch.

Installation du bureau

M. le Président déclare l'Assemblée constituée.

Suite des communications de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de M. le Vice-Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

Interviennent MM. Medi, *vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Schuman, *président*.

La séance est suspendue à 16 h 35.

Elle est reprise à 16 h 50.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Débat sur les communications de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de M. le Vice-Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

Interviennent MM. Dehousse, Teitgen, Rochereau, Savary, Illerhaus, Laborbe, Battista, Posthumus, Sabatini, Tartufoli, Fohrmann, *président*, Tartufoli, Aubame.

Ordre des travaux

Interviennent MM. Fohrmann, *président*, Gailly, Fohrmann, *président*, Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, Finet, *président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Medi, *vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Fohrmann, *président*.

L'Assemblée décide d'achever au cours de la présente séance le débat sur les communications de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de M. le Vice-Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique.

Suite du débat sur les communications de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne et de M. le Vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

Interviennent MM. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, Finet, *président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Sassen, *membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Krekeler, *membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Medi, *vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Fohrmann, *président*.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

Proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2).

Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2)

En application de l'article 14 du règlement, sur la demande de MM. Dehousse, Charlot, De Block, Van der Goes van Naters, Leber, Gailly, Wigny, Bertrand, Teitgen, Lenz, Schmidt, M^{me} de Riemaeker-Legot, l'Assemblée ordonne la discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny, relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2).

L'Assemblée décide de discuter la proposition de résolution sans renvoi en commission.

Ordre des travaux

Interviennent MM. Scheel, Bertrand, Gailly.

L'Assemblée décide de renvoyer la discussion de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2) à la séance du vendredi 21 mars 1958.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

Proposition de résolution de MM. Wigny, Lapie et Pleven relative à la dénomination de l'Assemblée (doc. n° 3).

Discussion et adoption de la proposition de résolution de MM. Wigny, Lapie et Pleven relative à la dénomination de l'Assemblée (doc. n° 3)

L'Assemblée décide de discuter immédiatement et sans renvoi en commission la proposition de résolution.

Interviennent MM. Kapteyn, Lapie, Corniglion-Molinier, Bohy, De Block, Fohrmann, *président*.

L'Assemblée décide que les dénominations néerlandaise et allemande pourront être revues.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative à la dénomination de l'Assemblée**

L'Assemblée,

vu la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes qui prévoit qu'une Assemblée unique exerce les pouvoirs et les compétences que le Traité instituant la Communauté Économique Européenne, le Traité instituant la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique et le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier lui attribuent,

vu la nécessité de trouver un nom évocateur comme celui de l'«Euratom» pour la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique ou éventuellement de «Communauté du Marché Commun» pour la Communauté Économique Européenne,

décide de prendre le nom de: «Assemblée Parlementaire Européenne».

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

Proposition de résolution de MM. Pleven et Hamani Diori relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 4).

Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Pleven et Hamani Diori relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 4)

En application de l'article 14 du règlement, à la demande de MM. Charles Janssens, Roche-

reau, Hamani Diori, Scheel, Mutter, Estève, de Félice, Schaus, Corniglion-Molinier, Cantalupo, l'Assemblée ordonne la discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Pleven et Hamani Diori relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 4).

L'Assemblée décide de discuter la proposition de résolution sans renvoi en commission.

Ordre des travaux

Intervient M. Lapie.

L'Assemblée décide de renvoyer la discussion de la proposition de résolution de MM.

Pleven et Hamani Diori relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 4) à la séance du vendredi 21 mars 1958.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, vendredi 21 mars 1958, à 9 h 30, avec l'ordre du jour suivant:

— Nomination des membres des commissions de l'Assemblée.

— Discussion et vote sur la proposition de résolution présentée par MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2).

— Discussion et vote sur la proposition de résolution présentée par MM. Pleven et Hamani Diori relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 4).

La séance est levée à 19 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS 1958

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption du procès-verbal

Interviennent MM. Kapteyn, Schuman, *président*, Furler, Schuman, *président*.

L'Assemblée décide que la dénomination «Assemblée Parlementaire Européenne», figurant dans la résolution adoptée le 20 mars 1958, sera traduite:

en langue néerlandaise par «*Europees Parlement*»,

en langue allemande par «*Europäisches Parlament*».

Compte tenu de cette décision, le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Nominations des membres des commissions de l'Assemblée

M. le Secrétaire général de l'Assemblée donne lecture de la liste des candidats proposée par le Bureau, conformément à l'article 35 du règlement.

L'Assemblée décide:

sur proposition de M. Margue:

— de remplacer, dans la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités, le nom de Margue par celui de Loesch;

— de supprimer, dans la Commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des communautés, le nom de M. Loesch;

Sur proposition de M. Wigny, *président du groupe démocrate-chrétien*:

— de remplacer, dans la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, le nom de M. Carcaterra par celui de M. Santero;

— de remplacer, dans la Commission des affaires sociales, le nom de M. Santero par celui de M. Carcaterra;

Sur proposition de M. Battaglia:

— de remplacer, dans la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités, le nom de M. Battaglia par celui de M. Scheel;

— de remplacer, dans la Commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des communautés, le nom de M. Scheel par celui de M. Battaglia.

En conséquence, l'Assemblée proclame membres:

— de la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles:

MM. Amadeo, Berthoin, Birkelbach, Boutemy, Carboni, Corniglion-Molinier, Debré, Dehousse, Friedensburg, Furler, Galletto, Van der Goes van Naters, Gozard, Guglielmonne, Janssens, van Kauenbergh, Kopf, Korthals, Margue, Martino Gaetano, Metzger, Piccioni, Pinay, M^{me} Probst, MM. Santero, Scheel, Schuijt, Teitgen, Wigny;

— de la Commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers:

MM. Alric, Birrenbach, Blaisse, Cantalupo, Cavalli, Cerulli-Irelli, Colin, Galletto, Gozard, Grégoire, Hahn, Hazenbosch, Kalbitzer, Kreyssig, Laffargue, Leemans, Leverkus, Margulies, Mutter, Pleven, Richarts, Rochereau, Roselli, Schaus, Smets, M^{me} Strobel, MM. Turani, Vredeling, Warnant;

— de la Commission de l'agriculture:

MM. Bonino, Bonomi, Boutemy, Braccisi, Van Campen, Charpentier, De Vita, Engelbrecht-Greve, de Félice, Guariglia, Laborbe, Leemans, Lückner, Mage, Margue, Pleven, Richarts, Rip, Schaus, Schiratti, Martin Schmidt, Smets, Storch, M^{me} Strobel, MM. Tanguy-Prigent, Tartufole, Troisi, Vals, Vredeling;

— de la Commission des affaires sociales:

MM. Amadeo, Angioy, Bertrand, Birkelbach, Burghbacher, Carcaterra, Charlot, Colin, Crouzier, De Bosio, Elbrächter, Estève, Fohrmann, Gailly, Grégoire, Hazenbosch, Leber, Nederhorst, Van der Ploeg, M^{mes} Probst, de Riemaeker-Legot, MM. Rochereau, Rubinacci, Sabatini, Simonini, Storch, Tartufole, M^{me} Thome-Patenôtre, M. Vanrullen;

— de la Commission du marché intérieur de la Communauté:

MM. Blaisse, Bohy, Carcaterra, Cavalli, Coulon, Crouzier, Deringer, De Smet, Duvieusart, Granzotto Basso, Hahn, Illerhaus, Korthals, Kreyssig, Lapie, Loesch, Lückner, Marina, Martinelli, Martino Edoardo, Maurice-Bokanowski, Nederhorst, Poher, Rochereau, Rubinacci, Savary, Schaus, Schmidt Helmut, Starke;

— de la Commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme:

MM. Aubame, Battaglia, Berthoin, Birrenbach, Caillavet, Van Campen, Carboni, Cavalli, Conrad, De Block, Deist, De Smet, Devinat, De Vita, Fohrmann, Geiger, Janssen, Kapteyn, Laffargue, Lindenberg, Loesch, Pinay, Roselli, Savary, Schiratti, Starke, Sträter, Valsecchi, Warnant;

— de la Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer:

MM. Aubame, Carboni, Carcassonne, Conrad, Dehousse, Deist, Devinat, Van der Goes van Naters, Guariglia, Guglielmonne, Hamani Diori, Janssens, Kalbitzer, van Kauenbergh, Kopf, Lichtenauer, Lindenberg, Metzger, Müller-Hermann, Oesterle, Piccioni, Raingeard, Rivierez, Scheel, Schuijt, Teitgen, Turani, Vals, Wigny;

— de la Commission des transports:

MM. Battista, Braitenberg, Carcassonne, Caillavet, Colin, Conrad, Corniglion-Molinier, Coulon, Duvieusart, Elbrächter, Grégoire, Kapteyn, Korthals, Laborbe, Lenz, Leverkus, Lichtenauer, Mage, Martinelli, Müller-Hermann, Oesterle, Poher, Raingeard, Schaus, Schmidt Helmut, Simonini, Tomè, Troisi, Warnant;

— de la Commission pour la politique énergétique:

MM. Alric, Battista, Bergmann, Burghbacher, Carcaterra, Cavalli, Corniglion-Molinier, De Block, Deist, Estève, Grégoire, Hazenbosch, Leemans, Lenz, Poher, Posthumus, Tanguy-Prigent;

— de la Commission de la recherche scientifique et technique:

MM. Alric, Boggiano Pico, Braitenberg, Charpentier, Charlot, De Block, De Smet, Friedensburg, Geiger, Janssen, Margue, Margulies, Martino Gaetano, Maurice-Bokanowski, Posthumus, Ratzel, Vanrullen;

— de la Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire:

MM. Angioy, Bergmann, Bertrand, Elbrächter, Fohrmann, Gailly, Lenz, Lichtenauer, Van der Ploeg, Posthumus, Ratzel, Rubinacci, Sabatini, Santero, Starke, Storch, M^{me} Thome-Patenôtre;

— de la Commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés:

MM. Battaglia, Braccisi, Burghbacher, Charlot, Colin, Engelbrecht-Greve, de Félice, Janssen, van Kauenbergh, Kreyssig, Margulies, M^{me} de Riemaeker-Legot, Rivierez, Smets, Tomè, Valsecchi, N....;

— de la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités:

MM. Bohy, Carboni, Carcaterra, Crouzier, Deringer, Van der Goes van Naters, Granzotto

Basso, Janssens, van Kauenbergh, Kopf, Loesch, Metzger, Mutter, Rip, Scheel, Schiratti, Starke.

Suite de la discussion de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2)

Interviennent MM. Gailly, Scheel, Tartufoli, Bertrand, Sabatini, Scheel, Tartufoli, Gailly, Bertrand, Gailly, Bertrand, Van der Goes van Naters, Gailly, Schuman, *président*, Bertrand.

Sur proposition du président, l'Assemblée décide d'interrompre la discussion de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny, afin que soit proposée une nouvelle rédaction.

Suite de la discussion et adoption de la proposition de résolution de MM. Pleven et Hamani Diori relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 4)

Interviennent MM. Hamani Diori, Bertrand, Pleven, Bertrand, Pleven, Bertrand, Hamani Diori, Schuman, *président*.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative à la composition du Comité économique et social

En vertu du Traité, le Comité économique et social a pour mission de donner des avis au Conseil et aux Commissions de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique sur des questions économiques et sociales importantes.

Considérant que l'article 193 fixant la composition de ce Comité a été rédigé avant que ne soit prévue l'association à la Communauté Économique Européenne des territoires d'outre-mer, l'Assemblée exprime le souhait qu'une section du Comité économique et social soit spécialisée dans l'étude des problèmes économiques et sociaux particuliers aux populations des territoires d'outre-mer.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

Proposition de résolution de MM. Wigny, Lapie et Pleven concernant la répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle (doc. n° 5).

Discussion et adoption d'une proposition de résolution de MM. Wigny, Lapie et Pleven concernant la répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle (doc. n° 5)

L'Assemblée décide d'examiner immédiatement et sans renvoi en commission la proposition

de résolution de MM. Wigny, Lapie et Pleven concernant la répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle (doc. n° 5).

Interviennent MM. Teitgen, Corniglion-Molnier, Schuman, *président*.

Sous réserve de l'interprétation donnée par M. Teitgen qu'à l'intérieur d'un même groupe, les membres du Bureau du groupe pourront être placés dans l'ordre indiqué par le groupe, l'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**concernant la répartition des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle**

L'Assemblée,

considérant la nécessité de souligner son caractère politique et de faciliter ses travaux, décide:

- les membres inscrits à un même groupe politique siégeront ensemble dans l'hémicycle;
- à l'intérieur d'un même groupe, les membres seront placés par ordre alphabétique;
- la place qu'occuperont les groupes politiques et les membres non inscrits sera déterminée chaque année par le Bureau.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

Proposition de résolution de M. Devinat tendant à l'institution de membres suppléants de l'Assemblée (doc. n° 6).

Interviennent MM. Dehousse, Schuman, *président*, Estève, Schuman, *président*.

L'Assemblée renvoie la proposition de résolu-

tion à la Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités.

Suite de la discussion et adoption de la proposition de résolution de MM. Lapie et Wigny relative à la composition du Comité économique et social (doc. n° 2)

Intervient M. Schuman, *président*.

L'Assemblée adopte la résolution dans la nouvelle rédaction suivante:

RÉSOLUTION**relative à la composition du Comité économique et social**

En vertu du Traité, le Comité économique et social a pour mission de donner des avis au Conseil et à la Commission de la Communauté Économique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, sur des questions économiques et sociales importantes. Sa composition exprime à quel point est reconnue l'importance des forces économiques et sociales de la Communauté. C'est pourquoi la désignation des membres dudit Comité doit s'inspirer du souci de reconnaître l'égalité des droits des employeurs et des travailleurs. Lors de la désignation de représentants d'autres groupes, cette parité ne doit en aucun cas être altérée.

L'Assemblée demande dès lors que les employeurs et les travailleurs soient paritairement représentés au Comité économique et social.

Interviennent MM. Tartufoli, Schuman,
président.

le mardi 13 mai 1958. Le Comité des Présidents
fera des propositions relatives à l'ordre du jour
des séances de cette session.

Modification de la composition d'une commission

L'Assemblée décide que, dans la Commission
du marché intérieur de la Communauté, M.
Cavalli sera remplacé par M. Turani.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

Conformément à l'article 19, § 2, du règle-
ment, l'Assemblée adopte le présent procès-
verbal.

Allocution de M. le Président**Clôture de la session****Prochaine session**

M. le Président déclare close la session consti-
tutive de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

En vertu de l'article 22 du Traité instituant
la Communauté Européenne du Charbon et de
l'Acier, l'Assemblée se réunira de plein droit

La séance est levée à 11 h 15.

COMPOSITION DU BUREAU, DES COMMISSIONS ET DES GROUPES POLITIQUES

BUREAU

SCHUMAN, Robert, président
FOHRMANN, Jean, vice-président
CANTALUPO, Roberto, vice-président
FURLER, Hans, vice-président
VANRULLEN, Emile, vice-président
JANSSENS, Charles, vice-président
BATTISTA, Emilio, vice-président
KALBITZER, Helmut, vice-président
HAZENBOSCH, C. P., vice-président

COMMISSIONS

(1) Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles

Président

Teresio GUGLIELMONE

Vice-présidents

Jhr. M. VAN DER GOES VAN NATERS

André BOUTEMY

Membres

Ezio AMADEO
Jean BERTHOIN
Willi BIRKELBACH
Enrico CARBONI
Edouard CORNIGLION-
MOLINIER
Michel DEBRÉ

Fernand DEHOUSSE
Ferdinand FRIEDENSBURG
Hans FURLER
Bortolo GALLETO
Gilles GOZARD
Charles JANSSENS
Pierre J. A. VAN KAUVENBERGH

Hermann KOFF
H. A. KORTHALS
Nicolas MARGUE
Gaetano MARTINO
Ludwig METZGER
Attilio PICCIONI
Antoine PINAY

Maria PROBST
Natale SANTERO
Walter SCHEEL
W. J. SCHUIJT
Pierre-Henri TEITGEN
Pierre L. J. J. WIGNY

**(2) Commission de la politique commerciale et de la coopération économique
avec les pays tiers**

Président

André MUTTER

Vice-présidents

Gilles GOZARD

PAUL LEVERKÜHN

Membres

Gustave ALRIC
Kurt BIRRENBACH
P. A. BLAISSE
Roberto CANTALUPO
Antonio CAVALLI
Giuseppe CERULLI-IRELLI
André COLIN

Bortolo GALLETO
Pierre GRÉGOIRE
Karl HAHN
C. P. HAZENBOSCH
Helmut KALBITZER
Gerhard KREYSSIG
Georges LAFFARGUE

Victor LEEMANS
Robert MARGULIES
René PLEVEN
Hans RICHARTS
Henri ROCHEREAU
Enrico ROSELLI
Eugène SCHAUS

Dore SMETS
Käte STROBEL
Daniele TURANI
A. VREDELING
Pierre WARNANT

(3) Commission de l'agriculture

Président

Jean LABORBE

Vice-présidents

Käte STROBEL

Paolo BONOMI

Membres

Uberto BONINO
André BOUTEMY
Giorgio BRACCESI
Ph. C. M. VAN CAMPEN
René CHARPENTIER
Francesco DE VITA
Ernst H. ENGELBRECHT-
GREVE

Pierre de FÉLICE
Raffaele GUARIGLIA
Victor LEEMANS
Hans-August LÜCKER
Jozef MAGE
Nicolas MARGUE
René PLEVEN

Hans RICHARTS
W. RIP
Eugène SCHAUS
Guglielmo SCHIRATTI
Martin SCHMIDT
Dore SMETS
Anton STORCH

François TANGUY-PRIGENT
Amor TARTUFOLI
Michele TROISI
Francis VALS
A. VREDELING

(4) Commission des affaires sociales*Président*

G. M. NEDERHORST

Vice-présidents

Anton STORCH

Alexander ELBRÄCHTER

Membres

Ezio AMADEO
Giovanni N. ANGIOY
Alfred BERTRAND
Willi BIRKELBACH
Friedrich BURGBACHER
Antonio CARCATERRA
Jean CHARLOT

André COLIN
Jean CROUZIER
Francesco DE BOSIO
Yves ESTÈVE
Jean FOHRMANN
Arthur GAILLY
Pierre GRÉGOIRE

C. P. HAZENBOSCH
Georg LEBER
C. J. VAN DER PLOEG
Maria PROBST
Marguerite
DE RIEMAECKER-LEGOT
Henri ROCHEREAU

Leopoldo RUBINACCI
Armando SABATINI
Alberto SIMONINI
Amor TARTUOLI
Jacqueline THOME-
PATENOTRE
Emile VANRULLEN

(5) Commission du marché intérieur de la Communauté*Président*

Josef ILLERHAUS

Vice-présidents

Gerhard KREYSSIG

H. A. KORTHALS

Membres

P. A. BLAISSE
Georges BOHY
Antonio CARCATERRA
Pierre COULON
Jean CROUZIER
Arved DERINGER
Pierre DE SMET

Jean DUVIEUSART
Luciano GRANZOTTO BASSO
Karl HAHN
Pierre-Olivier LAPIE
Fernand LOESCH
Hans-August LÜCKER
Mario MARINA

Mario MARTINELLI
Edoardo MARTINO
Michel MAURICE-
BOKANOWSKI
G. M. NEDERHORST
Alain POHER
Henri ROCHEREAU

Leopoldo RUBINACCI
Alain SAVARY
Eugène SCHAUS
Helmut SCHMIDT
Heinz STARKE
Daniele TURANI

(6) Commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme*Président*

Heinrich DEIST

Vice-présidents

Antonio CAVALLI

Edoardo BATTAGLIA

Membres

Jean AUBAME
Jean BERTHOIN
Kurt BIRRENBACH
Henri CAILLAVET
Ph. C. M. VAN CAMPEN
Enrico CARBONI
Kurt CONRAD

August DE BLOCK
Pierre DE SMET
Paul DEVINAT
Francesco DE VITA
Jean FOHRMANN
Hugo GEIGER
M. M. A. A. JANSSEN

P. J. KAPTEYN
Georges LAFFARGUE
Heinrich LINDENBERG
Fernand LOESCH
Antoine PINAY
Enrico ROSELLI
Alain SAVARY

Guglielmo SCHIRATTI
Heinz STARKE
Heinrich STRÄTER
Athos VALSECCHI
Pierre WARNANT

(7) Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer*Président*

Walter SCHEEL

Vice-présidents

Jean AUBAME

Francis VALS

Membres

Enrico CARBONI
Roger CARCASSONNE
Kurt CONRAD
Fernand DEHOUSSE
Heinrich DEIST
Paul DEVINAT
Jhr. M. VAN DER GOES
VAN NATERS

Raffaele GUARIGLIA
Teresio GUGLIELMONE
Diori HAMANI
Charles JANSSENS
Helmut KALBITZER
Pierre J. A. VAN KAUVEN-
BERGH
Hermann KOPF

W. F. LICHTENAUER
Heinrich LINDENBERG
Ludwig METZGER
Ernst MÜLLER-HERMANN
Josef OESTERLE
Attilio PICCIONI
Michel RAINGEARD
Hector RIVIEREZ

W. J. SCHUIJT
Pierre-Henri TEITGEN
Daniele TURANI
Pierre L. J. J. WIGNY

(8) Commission des transports*Président*

Mario MARTINELLI

Vice-présidents

Edouard CORNIGLION-MOLINIER

P. J. KAPTEYN

Membres

Emilio BATTISTA	Jean DUVIEUSART	W. F. LICHTENAUER	Helmut SCHMIDT
Carl BRAITENBERG	Alexander ELBRÄCHTER	Jozef MAGE	Alberto SIMONINI
Henri CAILLAVET	Pierre GRÉGOIRE	Ernst MÜLLER-HERMANN	Zefferino TOMÈ
Roger CARCASSONNE	H. A. KORTHALS	Josef OESTERLE	Michele TROISI
André COLIN	Jean LABORBE	Alain POHER	Pierre WARNANT
Kurt CONRAD	Aloys M. LENZ	Michel RAINGEARD	
Pierre COULON	Paul LEVERKÜHN	Eugène SCHAUS	

(9) Commission pour la politique énergétique*Président*

Friedrich BURGBACHER

Vice-présidents

August DE BLOCK

Gustave ALRIC

Membres

Emilio BATTISTA	Edouard CORNIGLION-	Pierre GRÉGOIRE	Alain POHER
Karl BERGMANN	MOLINIER	C. P. HAZENBOSCH	S. A. POSTHUMUS
Antonio CARCATERRA	Heinrich DEIST	Victor LEEMANS	François TANGUY-PRIGENT
Antonio CAVALLI	Yves ESTÈVE	Aloys M. LENZ	

(10) Commission de la recherche scientifique et technique*Président*

Nicolas MARGUE

Vice-présidents

Michel MAURICE-BOKANOWSKI

Ludwig RATZEL

Membres

Gustave ALRIC	René CHARPENTIER	Hugo GEIGER	S. A. POSTHUMUS
Antonio BOGGIANO PICO	August DE BLOCK	M. M. A. A. JANSSEN	Emile VANRULLEN
Carl BRAITENBERG	Pierre DE SMET	Robert MARGULIES	
Jean CHARLOT	Ferdinand FRIEDENSBURG	Gaetano MARTINO	

(11) Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire*Président*

Alfred BERTRAND

Vice-présidents

Jacqueline THOME-PATENOTRE

Arthur GAILLY

Membres

Giovanni N. ANGIOY	Aloys M. LENZ	Ludwig RATZEL	Heinz STARKE
Karl BERGMANN	W. F. LICHTENAUER	Leopoldo RUBINACCI	Anton STORCH
Alexander ELBRÄCHTER	C. J. VAN DER PLOEG	Armando SABATINI	
Jean FOHRMANN	S. A. POSTHUMUS	Natale SANTERO	

**(12) Commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne
et du budget des Communautés***Président*

Jean CHARLOT

Vice-présidents

Robert MARGULIES

Athos VALSECCHI

Membres

Edoardo BATTAGLIA	Ernst H. ENGELBRECHT-	Pierre J. A. VAN KAUVENBERGH	Hector RIVIEREZ
Giorgio BRACCESI	GREVE	Gerhard KREYSSIG	Dore SMETS
Friedrich BURGBACHER	Pierre de FÉLICE	Marguerite	Zefferino TOMÈ
André COLIN	M. M. A. A. JANSSEN	DE RIEMAECKER-LEGOT	N.....

(13) Commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités*Président*

Georges BOHY

Vice-présidents

Jean CROUZIER

W. RIP

Membres

Enrico CARBONI	Luciano GRANZOTTO BASSO	Hermann KOPF	Walter SCHEEL
Antonio CARCATERRA	Charles JANSSENS	Fernand LOESCH	Guglielmo SCHIRATTI
Arved DERINGER	Pierre J. A. VAN KAUVEN-	Ludwig METZGER	Heinz STARKE
Jhr. M. VAN DER GOES VAN NATERS	BERGH	André MUTTER	

GROUPES POLITIQUES

Groupe démocrate-chrétien

67

Bureau

Pierre L. J. J. WIGNY

Président

Membres du Bureau

P. A. BLAISE

H. KOPF

N. MARGUE

A. PICCIONI

Membres

Jean AUBAME	Francesco DE BOSIO	Victor LEEMANS	W. RIP
Emilio BATTISTA	Arved DERINGER	Aloys M. LENZ	Enrico ROSELLI
Alfred BERTRAND	Pierre DE SMET	Paul LEVERKÜHN	Leopoldo RUBINACCI
Kurt BIRRENBACH	Jean DUVIEUSART	W. F. LICHTENAUER	Armando SABATINI
Antonio BOGGIANO PICO	Ernst H. ENGELBRECHT-	Heinrich LINDENBERG	Natale SANTERO
Paolo BONOMI	GREVE	Fernand LOESCH	Guglielmo SCHIRATTI
Giorgio BRACCESI	Ferdinand FRIEDENSBURG	Hans-August LÜCKER	W. J. SCHUIJT
Carl BRAITENBERG	Hans FURLER	Mario MARTINELLI	Robert SCHUMAN
Friedrich BURGBACHER	Bortolo GALLETO	Edoardo MARTINO	Anton STORCH
Ph. C. M. VAN CAMPEN	Hugo GEIGER	Ernst MÜLLER-HERMANN	Amor TARTUOLI
Enrico CARBONI	Pierre GRÉGOIRE	Josef OESTERLE	Pierre-Henri TEITGEN
Antonio CARCATERRA	Teresio GUGLIELMONE	C. J. VAN DER PLOEG	Zefferino TOMÈ
Antonio CAVALLI	Karl HAHN	Alain POHER	Michele TROISI
Giuseppe CERULLI-IRELLI	C. P. HAZENBOSCH	Maria PROBST	Daniele TURANI
René CHARPENTIER	Josef ILLERHAUS	Hans RICHARTS	Athos VALSECCHI
André COLIN	M. M. A. A. JANSSEN	Marguerite DE	
		RIEMAECKER-LEGOT	

Secrétariat

Dr. Hans Joachim OPITZ, secrétaire général	} 19, rue Beaumont, Luxembourg - Tél. {	219-21
M ^{me} MAGRINI-VALENTIN, secrétaire		283-10

Groupe socialiste

38

Bureau

Pierre-Olivier LAPIE

Président

Willi BIRKELBACH

Fernand DEHOUSSE

Alberto SIMONINI

Vice-présidents

Jean FOHRMANN

Secrétaire parlementaire trésorier

Membres du Bureau

Arthur GAILLY Jhr. M. VAN DER GOES VAN NATERS Helmut KALBITZER

Membres

Ezio AMADEO	Francesco DE VITA	Ludwig METZGER	Dore SMETS
Karl BERGMANN	Gilles GOZARD	Gerard M. NEDERHORST	Heinrich STRÄTER
Georges BOHY	Luciano GRANZOTTO BASSO	S. A. POSTHUMUS	Käte STROBEL
Roger CARCASSONNE	Paul J. KAPTEYN	Ludwig RATZEL	François TANGUY-PRIGENT
Jean CHARLOT	Pierre J. A. VAN KAUVENBERGH	Alain SAVARY	Francis VALS
Kurt CONRAD	Gerhard KREYSSIG	Helmut SCHMIDT	Emile VANRULLEN
August DE BLOCK	Georg LEBER	Martin SCHMIDT	H. VREDELING
Heinrich DEIST	Jozef MAGE		

Secrétariat

Fernand GEORGES, secrétaire, 19, rue Beaumont, Luxembourg - Tél. 219-21

Groupe des libéraux et apparentés

35

Bureau

René PLEVEN

Président

H. A. KORTHALS Gaetano MARTINO Walter SCHEEL Jacqueline THOME-PATENOTRE

Vice-présidents

André MUTTER

Secrétaire du Bureau

Membres

Gustave ALRIC	Roberto CANTALUPO	Raffaele GUARIGLIA	Michel MAURICE-BOKANOWSKI
Giovanni ANGIOY	Edouard CORNIGLION-	Diori HAMANI	Antoine PINAY
(apparenté)	MOLINIER	Charles JANSSENS	Michel RAINGEARD
Edoardo BATTAGLIA	Pierre COULON	Jean LABORBE	Hector RIVIEREZ
Jean BERTHOIN	Jean CROUZIER	Georges LAFFARGUE	Henri ROCHEREAU
Uberto BONINO	Paul DEVINAT	Robert MARGULIES	Eugène SCHAUS
André BOUTEMY	Alexander ELBRÄCHTER	Mario MARINA	Heinz STARKE
Henri CAILLAVET	Pierre de FÉLICE	(apparenté)	Pierre WARNANT

Secrétariat

René DREZE, directeur } 19, rue Beaumont, Luxembourg - Tél. { 290-61
Désa LISE, secrétaire } { 219-21

Non inscrits

2

Michel DEBRÉ

Yves ESTÈVE

INFORMATIONS

Séance publique du mardi 13 mai 1958, à 11 heures,

Maison de l'Europe

Strasbourg

Ordre du jour

— Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'Assemblée doit se réunir en session ordinaire le deuxième mardi de mai.

Le Comité des Présidents de l'Assemblée Parlementaire Européenne a délibéré au cours de sa réunion tenue à Strasbourg le 21 mars 1958 de l'ordre des travaux de la session de mai (première partie de la session ordinaire). La durée de cette session a été limitée à 1 journée et demie, les élections nationales belges et italiennes ne permettant pas à un certain nombre de membres de l'Assemblée de prolonger leur séjour à Strasbourg.

La session s'ouvrira donc le *mardi 13 mai 1958 à 11 heures* et se terminera le *mercredi 14 mai 1958 en fin de matinée*.

Le Comité des Présidents a été d'avis qu'il fallait limiter la matière aux deux sujets suivants:

- 1) Exposé du président de la Haute Autorité sur le *6^e rapport général sur l'activité de la Communauté, exercice 1957-1958*, et débat général sur cet exposé.

Ce débat resterait sans conclusion, puisque ce n'est que lors de la deuxième partie de la session ordinaire de juin que les commissions compétentes feront rapport sur les chapitres du rapport général relevant de leurs compétences respectives. Ce n'est qu'après avoir achevé l'examen de ces rapports que l'Assemblée votera les résolutions finales.

- 2) Examen du rapport de la *Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles* sur la procédure à suivre en ce qui concerne l'avis à donner par l'Assemblée au Conseil de Ministres sur le siège des institutions européennes.

Cette procédure étant fixée, l'Assemblée pourra alors engager un débat sur le fond et décider de l'établissement de son avis conformément à la procédure convenue.

Toutes autres questions seraient renvoyées à la session de juin; celle-ci pourrait être fixée dans la semaine du 23 au 28 juin 1958.

Tenant compte des délibérations du Comité des Présidents, on pourrait proposer le calendrier suivant:

Lundi 12 mai 1958:

Réservé aux réunions des groupes politiques.

En raison de la question sous 2) figurant à l'ordre du jour, il pourrait être nécessaire de convoquer encore dans la soirée la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Une réunion du bureau de l'Assemblée est également prévue à 17 heures.

Mardi 13 mai 1958:

10 h: Réunion du Comité des Présidents.

Cette réunion, qui était initialement fixée au lundi 12 mai, à 21 heures, a été reportée d'un jour pour libérer la soirée du lundi, afin de permettre à la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles de se réunir encore, si nécessaire, après les réunions des groupes politiques de l'après-midi.

11 h: Séance publique. Exposé introductif de M. Finet, président de la Haute Autorité, sur le 6^e rapport général sur l'activité de la Communauté

P. m. : (avant 16 h.) Éventuellement, réunions des groupes politiques.

16 h: Reprise de la séance publique. Débat en première lecture sur le rapport général de la Haute Autorité et sur l'exposé de M. Finet.

Ensuite:

Débat sur la procédure à suivre en ce qui concerne l'avis à donner par l'Assemblée sur le siège des institutions européennes sur la base du rapport établi par la Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles. Mise en œuvre de cette procédure.

Mercredi 14 mai 1958:

Suite et conclusion du débat sur l'avis à donner par l'Assemblée.

Le Comité des Présidents sera invité à se prononcer définitivement sur le projet d'ordre du jour des séances lors de sa réunion du mardi 13 mai 1958, à 10 heures, réunion à laquelle seront invités les présidents des trois groupes politiques, ainsi que les présidents de la Haute Autorité, de la Commission Économique Européenne et de la Commission Européenne de l'Énergie Atomique.

Luxembourg, le 16 avril 1958

ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION N° 59

de MM. Van der Goes van Naters et G. M. Nederhorst
Membres de l'Assemblée Commune

(25 février 1958)

1. La Haute Autorité est-elle actuellement disposée (en complément de sa réponse écrite du 9 janvier 1958) à exposer de son côté, à la suite des réponses du Gouvernement néerlandais au sujet des irrégularités commises en matière de commerce de ferraille, les aspects préjudiciables aux intérêts de la Communauté, indépendamment de l'action pénale engagée aux Pays-Bas?
2. Quelles mesures la Haute Autorité a-t-elle prises ou envisage-t-elle de prendre en vue de garantir à l'avenir une surveillance plus efficace, au cas où il apparaîtrait que le contrôle exercé sur l'Office commun des consommateurs de ferraille était insuffisant?
3. Quelles mesures la Haute Autorité a-t-elle prises ou envisage-t-elle de prendre pour faire réparer le préjudice subi du fait de ces irrégularités?

RÉPONSE

de la Haute Autorité

(27 mars 1958)

1. Après examen, la Haute Autorité a constaté que dans les années 1956 et 1957, en certaines occasions, des tonnages de ferraille ont été vendus par l'entremise de l'O.C.C.F., pour lesquels il a été fait usage, comme pièces justificatives, de certificats de démolition navale, émanant du chef de la section sidérurgie du ministère des Affaires économiques néerlandais.

Il est apparu que les ferrailles livrées n'étaient pas conformes aux ferrailles visées aux certificats.

La Haute Autorité est arrivée à la conclusion que le système de contrôle de la provenance des ferrailles bénéficiant de la péréquation, pratiqué par la Caisse, doit être corrigé, notamment la collaboration entre la Caisse et les bureaux régionaux dans les pays de la Communauté.

Le montant total des tonnages qui ont bénéficié à tort, de la manière indiquée, de la péréquation s'élève à 22.204 tonnes. En ce qui concerne l'importance de ce chiffre, il y a lieu de préciser qu'au cours de l'année 1956 la Caisse de péréquation a admis au bénéfice de la péré-

quation un tonnage de 3.270.000 tonnes environ et de 4.260.000 tonnes environ au cours de l'année 1957.

Les montants accordés par la Caisse pour la péréquation des 22.204 tonnes susmentionnées s'élèvent au total à environ 646.200 \$.

2. Par lettre en date du 24 février 1958 au président du Conseil de la Caisse, la Haute Autorité a exprimé le désir d'être informée des mesures envisagées pour remédier aux déficiences du fonctionnement actuellement en vigueur.

Cette lettre a été discutée à la séance du Conseil d'administration de l'O.C.C.F. du 4 mars

1958, ainsi qu'à la séance du Conseil de la Caisse le jour suivant. Des propositions seront faites incessamment pour assurer une collaboration efficace et accélérée entre la Caisse et les bureaux régionaux.

3. Aux séances du 4 et 5 mars susvisées, le Conseil d'administration de l'O.C.C.F., ainsi que celui de la Caisse ont autorisé leur président à recueillir l'avis d'avocats sur les mesures judiciaires à entreprendre pour le dédommagement.

A l'heure actuelle, des avocats s'occupent de cet examen. La Haute Autorité attend le résultat de cet examen.

QUESTION N° 60

de **M. Michel Debré**

Membre de l'Assemblée Commune

(4 mars 1958)

M. Michel Debré demande à la Haute Autorité si elle a eu connaissance des informations concordantes et participantes touchant à la concentration projetée par entente entre les affaires suivantes:

- Phoenix-Rheinrohr
- August-Thyssen-Hütte
- Gelsenkirchener Bergwerks AG
- Dortmund-Hörder Hütten-Union;

qu'il paraît évident que cette reconcentration a pour objet de reconstituer les «Vereinigte Stahlwerke» ou une concentration de même importance, qu'il est cependant certain qu'une telle reconcentration dont la Haute Autorité a déjà déclaré qu'elle ne pouvait être admise, est en contradiction avec la lettre et l'esprit du Traité;

qu'il paraît envisagé, par les auteurs de cette reconcentration, de procéder d'une manière détournée, notamment des acquisitions des droits de propriété et de nomination de personnel dirigeant, et qu'il paraît établi qu'aucune procédure d'autorisation ne sera présentée, que, dans ces conditions, il paraît que la Haute Autorité devra procéder par voie d'autorité, et qu'il serait souhaitable qu'une prise de position indiquant les intentions de la Haute Autorité soit publiée sans délai, faute de quoi les mesures prises seraient irréparables.

RÉPONSE de la Haute Autorité

(9 avril 1958)

Les opérations auxquelles fait allusion l'honorable M. Michel Debré se présentent sous deux aspects.

Le premier constitue l'objet même des opérations projetées: l'acquisition par trois entreprises sidérurgiques (ex-«Vereinigte Stahlwerke»), l'«August-Thyssen-Hütte», la «Phoenix-Rheinrohr-AG» et la «Dortmund-Hörder-Hüttenunion», du droit de consommation propre (Werksebstverbrauch) sur certaines quantités du charbon produit par les entreprises charbonnières de la «Gelsenkirchener Bergwerks-AG» (ex-«Vereinigte Stahlwerke»).

Le second aspect relève des conséquences indirectes que peuvent avoir des opérations de cette nature sur l'indépendance des entreprises intéressées.

Quant à l'acquisition du droit à la consommation propre (Werksebstverbrauch), il est utile de rappeler que les trois entreprises sidérurgiques en question jouissent depuis leur déconcentration de contrats spéciaux leur assurant des livraisons, hors comptoir de vente, en provenance de mines de la «Gelsenkirchener Bergwerks-AG». Ces contrats spéciaux de livraison (Sonderlieferverträge) ont permis aux entreprises déconcentrées de prolonger leur mode d'approvisionnement en charbon comme si elles étaient demeurées propriétaires de mines de charbon.

Maintenus à titre provisoire, ces contrats spéciaux expirent le 30 septembre 1958 en vertu des décisions de la Haute Autorité. Les trois entreprises sidérurgiques en question souhaitent maintenir par l'acquisition du droit de consommation propre les relations d'approvisionnement qu'elles entretiennent avec les mines de la «Gelsenkirchener Bergwerks-AG».

Quant aux conséquences indirectes des opérations projetées sur l'indépendance des entreprises qu'elles affectent, c'est là un aspect qui n'échappe pas à la Haute Autorité. Elle tient cependant à signaler que, selon les déclarations des intéressés, ces opérations n'entraîneraient ni concentration entre les trois entreprises sidérurgiques, ni l'établissement d'un contrôle de ces dernières soit sur la «Gelsenkirchener Bergwerks-AG» elle-même, soit sur les entreprises charbonnières dont elle est constituée.

L'honorable représentant exprime, d'autre part, sa crainte d'opérations de concentration non autorisables qui, faute d'interdiction préalable à leur réalisation, deviendraient «irréparables».

La Haute Autorité lui rappelle les dispositions de l'article 66, § 5, alinéa 2, en vertu desquelles elle dispose des plus larges pouvoirs de dissolution de toute opération de concentration qui ne lui aurait pas été soumise préalablement et ne satisferait pas aux conditions d'autorisation de l'article 66, § 2.

La Haute Autorité réitère enfin la déclaration qu'elle a déjà eu l'occasion de faire à l'Assemblée Commune et dans une réponse précédente à l'honorable M. Debré et selon laquelle elle estime incompatible avec les dispositions du Traité une concentration de l'ordre de grandeur et de l'importance que représentaient autrefois les «Vereinigte Stahlwerke». Elle a pris acte de la déclaration formelle qui lui a été faite par une des personnalités dirigeantes des quatre entreprises intéressées à l'opération précitée, qu'il n'est en aucun cas question d'une telle résurrection des «Vereinigte Stahlwerke» ou d'un groupe d'importance comparable.

